

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**  
**LE 3 MARS 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphael Benoit	Conseiller siège # 1
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
Mme Édith Cooke	Conseillère siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent :

M. Ibrahima Nguirane	Directeur général et greffier-trésorier
----------------------	---

Étaient absents :

M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

55-03-03-25

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption du procès-verbal du 3 février 2025
- 2- **SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
- 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- **ADMINISTRATION**
  - 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
  - 4.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien – Année 2024 – Dossier no : XHU33847
  - 4.3 Modification de la résolution 66-08-04-24
  - 4.4 Gestion des ressources humaines : Cessation d'emploi de l'employé numéro 01-0076
  - 4.5 Gestion des ressources humaines : Autorisation de procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien ménager des bâtiments municipaux
  - 4.6 Autorisation de paiement des vacances ainsi que des journées de maladie et de famille au directeur général sortant, M. Serge Allaire
  - 4.7 Gestion des ressources humaines : Autorisation de procéder à l'embauche d'un agent de bureau et de greffe
  - 4.8 Autorisation de faire le ménage des équipements non fonctionnels ou désuets et des meubles non utilisés dans les bâtiments municipaux
  - 4.9 Renouvellement du contrat de services professionnels en urbanisme et inspection municipale avec Gestion Urbaniterra S.E.N.C

- 4.10 Autorisation de changement de régime d'épargne collective pour les employés municipaux
- 4.11 Nomination de Monsieur Cédric Champagne, conseiller siège n°2 à siéger sur le comité des travaux publics

**5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Rapport écrit de l'inspecteur en urbanisme et en environnement
- 5.2 Permis de lotissement – Cession de fins de parcs de terrains de jeux ou d'espace naturels–contribution à fins de parcs lots : 6 668 144, 6 665 890 et 6 665 891

**6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics
- 6.2 Annulation de la résolution 46-03-02-25
- 6.3 Adjudication de contrat de service pour la validation des données SOMAEU pour les années 2025 avec CIMA+

**7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.1 Rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs
- 7.2 Annulation de la résolution 194-03-09-24
- 7.3 Autorisation de confectionner le drapeau de la Municipalité-de-Saint-Léonard-de-Portneuf
- 7.4 Résolution pour autoriser l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs à faire une demande au Programme Relève et mise en valeur de la faune 2025-2026 – Secteurs Chute à l'Ours et Halte du Pont-de-Pierre

**8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Janvier 2025

**9- RAPPORTS DES COMITÉS**

**10- BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**

- 10.1 Suivi de la demande d'enquête – Cas d'un déversement de camion de bois
- 10.2 Suivi de la demande d'installation d'un panneau de limite de vitesse à 70 km/h – après le 326 rue Principale

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12- VARIA**

**13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

56-03-03-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025**

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 3 février 2025.

**SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Discussions sur différents sujets tels que : la taxe sur l'aqueduc, le pavillon des rencontres, étude d'opportunité avec la Ville de Saint-Raymond, le trou d'eau sur le coin des rues Lortie et Principale, la croix du Mont Saint-Bernard.

**ADMINISTRATION**

57-03-03-25

**PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant 207 617.79 \$, de payer les comptes à payer au montant de 118 739.46 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

58-03-03-25

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN – ANNÉE 2024**  
**DOSSIER NO : XHU33847**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 95 472 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'INFORMER le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à la Voirie locale – Volet Entretien des Routes locales.

59-03-03-25

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 66-08-04-24**

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents de modifier la résolution # 66-08-04-24 de la façon suivante :

La résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a besoin d'une personne ressource pour l'accompagner dans son projet de remplacement du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de M. Steve Harbour d'Ad Hoc Gestion municipale à titre de chargé de projet pour le remplacement du réservoir vient combler ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE le service offert inclura toutes autres tâches sur lesquelles les Parties pourraient s'entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCORDER un contrat de service à M. Steve Harbour d'Ad Hoc Gestion municipale pour un budget ne dépassant pas 30 000 \$ avec possibilité de renouvellement;
- D'AUTORISER M. Serge Allaire, directeur général, à signer le contrat liant la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et M. Steeve Harbour, d'Ad Hoc Gestion municipale;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-004.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a besoin d'une personne ressource pour l'accompagner dans son projet de remplacement du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de M. Steeve Arbour d'Ad Hoc Gestion municipale à titre de chargé de projet pour le remplacement du réservoir vient combler ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE le service offert inclura toutes autres tâches sur lesquelles les Parties pourraient s'entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCORDER un contrat de service à M. Steeve Arbour d'Ad Hoc Gestion municipale pour un budget ne dépassant pas 30 000 \$ avec possibilité de renouvellement;

- **D'AUTORISER** M. Serge Allaire, directeur général, à signer le contrat liant la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et M. Steeve Arbour, d'Ad Hoc Gestion municipale;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 03-31000-004.

60-03-03-25

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : CESSATION D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 01-0076**

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents, d'autoriser la cessation d'emploi de l'employé 01-0076 conformément aux lois des normes du travail.

61-03-03-25

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le poste du préposé à l'entretien ménager des bâtiments municipaux est vacant;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de le remplacer afin de maintenir les bâtiments propres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue des candidatures à la suite de l'affichage récent du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **D'AUTORISER** le directeur général, greffier-trésorier à procéder au processus d'embauche pour un préposé à l'entretien ménager des bâtiments municipaux.

62-03-03-25

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES VACANCES AINSI QUE DES JOURNÉES DE MALADIE ET DE FAMILLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL SORTANT, M. SERGE ALLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général n'a pas pu prendre toutes ses vacances ainsi que ses journées de maladie et de famille;

CONSIDÉRANT QU'il lui reste des vacances ainsi que des journées de maladie et de famille;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir du mode de paiement desdites heures;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **DE PAYER** à M. Serge Allaire ses vacances ainsi que ses journées de maladie et de famille de façon progressive aux deux semaines jusqu'à écoulement final, comme c'est la pratique courante à la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

63-03-03-25

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE BUREAU ET DE GREFFE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Lyne Hardy, prévu le 25 avril 2025, en tant qu'agent de bureau et de greffe;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder aux démarches pour recruter un nouvel agent de bureau et de greffe afin d'assurer une transition efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **D'AUTORISER** le directeur général, greffier-trésorier à afficher le poste d'agent de bureau et de greffe;
- **DE PROCÉDER** au processus d'embauche de l'agent de bureau et de greffe.

64-03-03-25

**AUTORISATION DE FAIRE LE MÉNAGE DES ÉQUIPEMENTS NON FONCTIONNELS OU DÉSUETS ET DES MEUBLES NON UTILISÉS DANS LES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent opérer de façon sécuritaire dans leurs lieux de travail pour améliorer la santé et la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir des locaux où l'environnement de travail est libre, dégagé tout en favorisant une circulation sans entrave;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un ménage pour optimiser l'utilisation de l'espace dans les bâtiments municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le directeur général, greffier-trésorier à organiser et superviser le ménage des équipements non fonctionnels ou désuets et des meubles non utilisés dans les bâtiments municipaux.

65-03-03-25

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE AVEC GESTION URBANITERRA S.E.N.C**

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la Municipalité et Gestion Urbaniterra S.E.N.C se termine le 2 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service permettra une offre de services professionnels en urbanisme et inspection municipale de 21 heures par semaine dont 12 heures en présentiel;

CONSIDÉRANT QUE le tarif applicable pour les services en urbanisme est de 55 \$ de l'heure et pour celui des dossiers concernant le CCU il est de 75 \$ de l'heure tel que décrit l'offre de services datée du 18 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2025 avec possibilité d'être renouvelée;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le directeur général, greffier-trésorier à signer le contrat en urbanisme et à intervenir avec la firme Gestion Urbaniterra S.E.N.C;
- DE PAYER la dépense au poste budgétaire # 02-61000-412.

66-03-03-25

**AUTORISATION DE CHANGEMENT DE RÉGIME D'ÉPARGNE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'épargne collective de Fiducie Desjardins pour le régime de retraite simplifié au Québec (RRS) des employés municipaux cessera le 1<sup>er</sup> mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de trouver un nouveau fournisseur pour offrir les avantages aux employés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de Desjardins Sécurité Financière (DSF) concernant leur Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), permettant aux employés de cotiser pour leur retraite grâce à une retenue sur leur salaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le directeur général, greffier trésorier ou la trésorière adjointe à signer tout document relatif au changement de régime d'épargne collective pour le Régime volontaire d'épargne-retraite auprès de Desjardins Sécurité Financière.

67-03-03-25

**NOMINATION DE MONSIEUR CÉDRIC CHAMPAGNE, CONSEILLER SIÈGE N°2 À SIÉGER SUR LE COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Cédric Champagne, conseiller siège no 2 à siéger sur le comité des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics fait des recommandations au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE NOMINER Monsieur Cédric Champagne, conseiller siège no 2 à siéger sur le comité des travaux publics.

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le rapport écrit de Gestion Urbaniterra est déposé séance tenante.

68-03-03-25

**PERMIS DE LOTISSEMENT – CESSION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS – CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS LOTS : 6 668 144, 6 665 890 ET 6 665 891**

CONSIDÉRANT une demande de permis de lotissement de la part de Madame Guylaine Morasse visant à créer les lots 6 668 144, 6 665 890 et 6 665 891 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la sous-section 3.2.5 du règlement de lotissement # 399-12 relativement à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels précise, entre autres, que les demandeurs doivent s'engager à céder gratuitement une superficie de terrain équivalent à cinq pour cent (5 %) du terrain ou verser une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain compris dans le plan, au choix du conseil dans le cas d'un lotissement en vue de construire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut également exiger une cession de terrain jumelé à un versement monétaire, à condition que le total de la valeur du terrain à céder et la somme versée n'exécède pas cinq pour cent (5 %) de la valeur du site;

CONSIDÉRANT la faible densité du secteur, la configuration des lots à bâtir et autres caractéristiques du milieu, le conseil juge plus avantageux de percevoir une contribution monétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE DEMANDER une contribution monétaire représentant cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain à lotir.

**VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

**RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics de Monsieur Denis Grégoire est déposé en séance tenante et sera joint au présent procès-verbal.

69-03-03-25

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 46-03-02-25**

CONSIDÉRANT la résolution # 46-03-02-25, \_Renouvellement du contrat de service pour la validation des données SOMAEU pour les années 2025 avec CIMA+;

CONSIDÉRANT QUE il y a un changement à apporter dans l'offre de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une nouvelle résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ANNULER la résolution # 46-03-02-25, \_Renouvellement du contrat de service pour la validation des données SOMAEU pour les années 2025 avec CIMA+.

70-03-03-25

**ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICE POUR LA VALIDATION DES DONNÉES SOMAEU POUR LES ANNÉES 2025 AVEC CIMA+**

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de service de CIMA+ a été proposée pour un service de consultation en ingénierie de l'ordre d'une heure par mois pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est au montant forfaitaire de 3000 \$ avant taxes avec un volet horaire n'excédant pas 1500 \$ au mandat pour le remplacement des ressources dans ClicSÉCUR au besoin selon les taux applicables proposés dans l'offre de service professionnel, référence # 00007408.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE PAYER la dépense au poste budgétaire # 02-41500-411.

**LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS**

Le rapport écrit de Monsieur Ludovic Pageau, agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs, est déposé en séance tenante et joint au présent procès-verbal.

71-03-03-25

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 194-03-09-24**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 194-03-09-24, \_Résolution – Achat du drapeau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs a trouvé un nouveau fournisseur qui propose un prix plus abordable pour la confection du drapeau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire une nouvelle résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ANNULER la résolution # 194-03-09-24, Résolution – Achat du drapeau de la Municipalité.

72-03-03-25

**AUTORISATION DE CONFECTIONNER LE DRAPEAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit afficher ses armoiries à l'avant du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ACCORDER l'impression de deux (2) drapeaux fait par la compagnie CB Impression à 105 \$ avant taxes chacun;
- DE PAYER la dépense au poste budgétaire # 02-13000-341.

73-03-03-25

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS À FAIRE UNE DEMANDE AU PROGRAMME RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE 2025-2026 – SECTEURS CHUTE À L'OURS ET HALTE DU PONT-DE-PIERRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite promouvoir l'offre des activités fauniques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait être admissible à une aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le cadre de son Programme Relève et mise en valeur de la faune;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs à déposer le projet de revalorisation de la faune pour les secteurs Chute à l'Ours et la halte du Pont-de-Pierre;
- D'AUTORISER le directeur général, trésorier et greffier ou l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs soient autorisés à signer tout document relatif à ce projet.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND – JANVIER 2025

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

### RAPPORTS DES COMITÉS

### BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE

- 10.1 Suivi de la demande d'enquête – Cas d'un déversement de camion de bois
- 10.2 Suivi de la demande d'installation d'un panneau de limite de vitesse à 70 km/h – après le 326 rue Principale

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : le garde-fou au réservoir, les frais d'avocats, ourlet de neige dans les rues, le déneigement dans les rues, patinoire, bornes électrique, déversement de bois.

### VARIA

74-03-03-25

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Madame Édith Cooke et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 03.

Monsieur Archill Gladu  
Maire

Monsieur Ibrahima Nguirane  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.